



VOEU PRÉSENTÉ PAR LA LISTE SNES-SNEP-FSU DU COLLÈGE

MOTION CONCERNANT LES CONTRATS AED, DITS DE PRÉ-PROFESSIONNALISATION.

Le projet de loi Blanquer « pour une école de la confiance » prévoit, à la rentrée 2019, de recruter quelques 1500 AED, sur 17 académies, dont 800 pour le second degré, en priorité les étudiants boursiers, pour des contrats de trois ans, à partir de la deuxième année de licence, pour effectuer, dans les établissements scolaires, un service hebdomadaire limité à 8 heures avec une montée en charge des activités pédagogiques, et ce pour « attirer des étudiants » vers les métiers de l'éducation.

Pour l'Académie de Lille, et dans le second degré, cela représente 50 contrats. À comparer aux plus de 180 000 étudiants qui s'inscrivent aux concours externes du premier et du second degré, et qui ne suffisent pourtant pas à pourvoir tous les postes. On parle donc bien de bout de chandelles. Dans le second degré, le service d'enseignement sera de 6 heures hebdomadaires sur 36 semaines, mais le temps de présence dans l'établissement est fixé à 312 heures.

Le calcul est simple : 6 heures hebdomadaires x 36 semaines = 216 heures. Quid des 96 heures restantes, environ 2,5 heures par semaine ? La réponse est dans la circulaire : « *Les heures restantes pour atteindre les 312 heures (...) peuvent notamment être consacrées à la préparation des interventions devant élèves, à l'analyse réflexive, notamment en lien avec le tuteur (...), à la participation aux réunions des comités et instances propres aux établissements (...), [et celles] organisées périodiquement par le Rectorat.* »

Sous couvert de prérecrutement, c'est une formation sur le tas qui se profile. En effet, les missions d'enseignement évoluent au cours des 3 années, depuis le dispositif « devoirs faits » pris en charge la 1ère année, puis l'enseignement dans le cadre des différents parcours en 2ème année ; Enfin, durant la troisième et dernière année de leur contrat, ces AED, désormais en première année de master, pourront être appelés à remplacer ponctuellement des professeurs absents, à un tarif défiant toute concurrence.

Dispositif social, diront certains, pour aider les étudiants boursiers les plus défavorisés. S'il ne s'agissait que de cela, faites en sorte que le montant des Bourses permette à l'étudiant d'étudier en toute sérénité.

C'est également à terme une perte de moyens pour les établissements : selon le nombre d'AED « prérecrutés », ce seront, nous n'en doutons pas, des heures de service qui disparaîtront des Vies Scolaires sans être remplacées, ainsi que des heures de l'enveloppe « devoirs faits ».

Mais surtout, voter pour ces contrats accreditte l'idée que des enseignements, évalués lors du DNB, peuvent être dispensés par des personnels mal payés et qui n'ont pas été formés. On est bien loin de la confiance que chacun d'entre nous, parents, enseignants ou membre de la communauté éducative, devrait avoir dans le service public d'éducation nationale !

Même si le Snés-Fsu défend l'idée des pré-recrutements, nous voterons contre ces contrats car notre mandat ne correspond pas à ce dispositif : nous souhaitons que les prérecrutés le soient sur critères universitaires par concours et non sur critères sociaux, qu'ils bénéficient du statut d'élève-fonctionnaire et d'un salaire assurant son autonomie sans avoir à travailler en parallèle des études. Nous ne sommes pas partisans d'une mise en responsabilité des étudiants avant la réussite au concours.